



Versez votre taxe d'apprentissage 2021 à l'ENTPE !

Chaque année, la taxe d'apprentissage permet à l'ENTPE de garantir une formation d'excellence pour nos 700 élèves : vos futurs collaborateurs !

En 2020, la taxe d'apprentissage a servi à financer la transition numérique (installations de salles, acquisitions d'équipements et de licences destinées à favoriser l'enseignement à distance) et la continuité pédagogique des enseignements.

Dans un contexte de financements publics de la formation initiale contraints, la taxe d'apprentissage est pour l'Ecole une voie de financement complémentaire, indispensable à son développement et à la valeur de son diplôme.

Au moment où votre structure va devoir répartir cette taxe pour l'année 2021, nous comptons plus que jamais sur votre soutien !

>> Découvrez toutes les modalités pour devenir partenaires de l'ENTPE